

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 février 2024

N° 2024-02D01

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de St VINCENT LESPINASSE, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. BOYER Serge, Maire.

Date de convocation : 22 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Etaient présents : BOYER Serge, FAU Eric, MEL Jacqueline, CHARLES Denise, AVATTANEO William, BOUDON Cécile, LANNES Florentin, , TRISTAN Damien

Absentes excusées : DUPRAT Stéphanie, MERLE-LOMBARD Nathalie

Absent : BORD Cédric,

Secrétaire de séance : CHARLES Denise

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

La secrétaire de séance,

CHARLES Denise



Le Maire,

BOYER Serge

